Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 493

Rubrik: Valais

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 10.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALAIS

Le chanoine, la messe et le grand air

Valais: si on parlait d'autre chose que du procès Savro? Par exemple de cette circulaire envoyée à la fin du mois de janvier par le directeur du Collège de Bagnes aux parents des élèves de "deuxième" et de "troisième".

Madame, Monsieur,
La retraite annuelle de votre enfant va commencer le 26 mars pour les troisièmes et le 23 avril pour les deuxièmes.
Avec l'aide de vos prières, nous espérons réussir à nouveau cette riche expérience spirituelle et humaine, si importante à ce carrefour de la vie.
La cérémonie de clôture des retraites aura lieu le samedi 28 avril à 15 heures à Châble (il n'y aura pas de cérémonie pour la retraite des troisièmes).
Les parents sont cordialement invités à vivre avec nous cet instant solennel (messe dominicale).
Le programme de chaque journée est étudié en vue d'assurer un formation à la fois spirituelle et physique, dans le cadre de ces hauts-lieux de la prière et de la réflexion, et des exigences dépouillantes de la montagne.
La responsabilité des camps incombe aux supérieurs respectifs des deux hospices avec la collaboration de quatre prêtres, des maîtres, des maîtresses, des guides et des moniteurs.
Tous les participants bénéficient d'une subvention de l'Etat (Jeunesse et Sports) et des Communes de Bagnes et de Vollèges.
La semaine est obligatoire *(ce n'est pas nous qui soulignons. Réd.) (règlement d'Etat du 27.4.77). Seul un certificat médical pouvant justifier une absence à l'école est admis comme dispense. Les frais de participation sont réduits par les subventions et un fonds d'aide discrète est prévu.*
Le programme prévoit l'occupation complète de chacun même de ceux et celles qui ne font pas de ski.
Les subventions de l'Etat (Jeunesse et Sports) étant diminuées du tiers à cause de la récession, nous sommes obligés d'augmenter nos prix de Fr. 5.—. Prix du camp: Fr. 80.— pour les filles de deuxième, Fr. 75.— pour les autres. Pour les familles où il y a deux enfants ou plus, le ou les cadets paient Fr. 40.—.

Nul besoin de commenter longuement ce texte rédigé par le chanoine R. Donnet-Monnay: on constatera qu'en cette année de l'enfant 1979 sous nos latitudes aussi, il reste quelques progrès à faire vers la reconnaissance de la liberté de conscience, par exemple!

Une "semaine obligatoire": le chanoine en question n'a donc pas mis d'eau dans son vin, lui qui précisait l'an passé, interpellé par des parents inquiets de la mise sur pied d'une "retraite" du même acabit: "La semaine n'est pas une semaine de vacances mais une semaine scolaire et donc tout le monde doit y participer. Si pour des raisons personnelles, il ne veut ou ne peut suivre la retraite, l'élève est pris en charge au collège avec un programme de travail organisé pour lui".
Cette fois-ci, pas trace de la moindre alternative à cette célébration religieuse organisée sous le double signe de l'école obligatoire et des sports: on prend même soin d'invoquer un "règlement d'Etat" pour se prémunir contre tout reproche d'intolérance.

Dans ces conditions, on appréciera mieux les lignes que le dit chanoine assénait à ses contradicteurs dans "Le Confédéré" (30.6.78) en guise de conclusion alors qu'était déjà mise en doute l'opportunité de telles manifestations: "(...) La contestation construit le monde quand elle est basée sur le respect, mais lorsqu'elle devient une manière d'assouvir sa rogne en semant la zizanie, la justice et la paix disparaissent, formant une procession de souffrances que nous ne connaissons que trop".
En définitive, sommes-nous ici si loin du climat qui a permis l'"affaire" Savro?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Nuremberg septembre 1946

Je vois cité par la "Tribune-le-Matin" un papillon que j'ai pu lire ici et là:
"Holocauste": Vérité ou mensonge?
Saviez-vous que les faits décrits dans ce film immonde ne reposent sur aucune réalité historique?
Saviez-vous qu'un historien français, le professeur Faurisson, a prouvé qu'il n'y a jamais eu de chambres à gaz en Allemagne?
Savez-vous que les Juifs sionistes veulent surtout réactiver la haine anti-allemande, afin d'empêcher la prescription des "crimes de guerre" et continuer d'empocher des "réparations" vitales pour la survie d'Israël?
Saviez-vous que la fable des six millions (de Juifs assassinés) a été largement réfutée par les historiens Rassinier, Butz, Harwood, Valendy?
Si vous voulez en savoir plus, commandez: "Six millions de morts le sont-ils réellement?" Etc.

Je suis arrivé à Nuremberg au mois de septembre 1946. Le procès international contre les grands chefs touchait à sa fin. Tout de même, j'ai entendu la déposition de K. Hoess, chef du camp de concentration d'Auschwitz. Et il est bien vrai qu'il niait les six millions, ou plus exactement les trois millions et demi de vic-